

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 24 octobre à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Léon Drouin, représentant de Lac Poulin

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert

Patricia Paquet, représentante de Saint-Théophile

Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste-de-Forsyth

Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO : 5896-24

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

10.1- suivi Viridis (SEM)

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5897-24

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton

APPUYÉ par Monsieur Shawn Marrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 24 septembre soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 24 octobre 2024;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de septembre 2024;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de septembre 2024, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Tableau TRIOM;
- État des revenus et dépenses au 30 septembre 2024;
- Projet de règlement # 68-24 - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement 58-19 décrétant le pouvoir d'autorisation de dépenses;
- Rapport trimestriel – Fiducie post fermeture.

RÉSOLUTION NO : 5898-24

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Patricia Paquet
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 803 013.98 \$, salaires :75 231.33 \$, pour un montant total de 878 245.31\$.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

TRAVAUX AU LET

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET et au SMBR.

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, Jean-Yves Busque, administrateur à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

Un projet du règlement est déposé.

RÉSOLUTION NO : 5899-24

DÉPÔT POUR CAMION POUR LES ENCOMBRANTS

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé l'achat d'un camion neuf pour l'année 2025 (résolution #5892-24) ;

CONSIDÉRANT que les délais de livraison étant de 6 mois, la commande pour le camion a été faite le 20 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que pour commander d'avance, un dépôt de 10 000\$ est demandé;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shawn Marier
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de verser un dépôt de 10 000\$ pour l'achat du camion;

QUE cette dépense soit financée par le fonds machinerie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5900-24

DÉLAI DE PAIEMENT ET MISE EN VIGUEUR DE LA TAXATION

CONSIDÉRANT que la régie n'a jamais chargé d'intérêt sur les comptes à payer;

CONSIDÉRANT que pour éviter d'avoir des comptes qui traînent;

CONSIDÉRANT que chaque année le conseil adopte un taux d'intérêt;

CONSIDÉRANT qu'il faudrait établir un délai à partir duquel le taux s'applique et une date pour la mise en vigueur;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Patricia Paquet
APPUYÉ par Monsieur Jean Dallaire
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil établi à 60 jours le délai de paiement pour les clients de la Régie;

QUE le tout soit mis en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5901-24

FOURNITURE DIESEL 2025

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel en 2025 auprès de deux entreprises :

- Filgo Energie

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été ouverte ce 18 octobre 2023 à 11 h 01 et que le différentiel de la soumission reçue se résume comme suit :

- Filgo Energie : -0,0385

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de la soumission a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Filgo Energie la fourniture de diesel pour l'année 2025, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5902-24

FOURNITURE DE GRANULATS 2025

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5879-24 adoptée le 22 août 2024, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumission a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MG20 B	Pierre ¾ net	Pierre 4 à 8"	Sable lavé	Sable filtrant Classe A	MG20 A	Sable Classe B	Tuf	MG 112	CG14
EXCAVATION R. BEAUDOIN & FILS INC.	-	-	-	-	-		-	-		
DULAC ET FILS	19.47	19.37	30.27	-	-	19.77	-	12.62	15.16	16.22
EXCAVATION PAUL JACQUES	16.95	18.60	25.45	29.70	33.70	18.95	13.20	10.39	14.39	14.89

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les matériaux granulaires nécessaires en 2025 soit commandées selon les besoins et les prix soumis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5903-24

LOCATION DE MACHINERIES POUR 2025

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5879-24 adoptée le 22 août 2024, son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, afin d'aller en appel d'offres public pour la location de machineries avec opérateur pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumission a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est la suivante:

TRACTEUR SUR CHENILLE

FOURNISSEURS:	Marque	Modèle	Année	Taux horaire \$ soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	D5MXL	2002	160,00 \$
	John Deere	JD450G	1989	125,00 \$
Dulac et Fils	Caterpillar	D-5K LGP	2009	150.00 \$

PELLE HYDRAULIQUE

FOURNISSEURS	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	305.SD	2011	½ verge	110.00 \$
	Caterpillar	311D	2013	¾ verge	135,00 \$
	Caterpillar	326F	2015	1 ¼ verge	175,00 \$
	Caterpillar	330F	2012	2 ¼ verges	200,00 \$

	Caterpillar	336F	2018	2 ½ verges	205,00 \$
	Caterpillar	323	2022	1 ¼ verge	160,00 \$
Dulac et Fils	Caterpillar	305	2011	½ verge	110,00 \$
	Komatsu	PC-138USLC8	2008	½ verge	130,00 \$
	Caterpillar	320F L	2016	1 ¼ verges	155,00 \$
	Caterpillar	330D	2007	2 ¼ verges	205,00 \$

ANALYSE POUR 2024 - LOCATION DE MACHINERIE
CHARGEUR SUR ROUES « loader »

FOURNISSEURS	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire soumis
Excavation Paul Jacques	John Deere	544J	2006	3 Verges	140,00 \$
	Caterpillar	938K	2014	3 ½ Verges	150,00\$
Dulac et Fils	Caterpillar	924K	1994	2 ½ verges	145,00

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la machinerie nécessaire en 2025 soit commandée selon les besoins et les prix soumis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5904-24

FOURNITURE D'ESSENCE ET DE DIESEL À LA POMPE – 2025

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5879-24 adoptée le 22 août 2024, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture d'essence et de diesel à la pompe pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de la soumission a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est la suivante:

INVITÉS	ESSENCE ESCOMPTE ACCORDÉ EN %	DIESEL ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
Garage Serge Poulin Inc.	2 %	2 %

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Garage Serge Poulin Inc. le mandat de fourniture d'essence et de diesel à la pompe pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, et ce, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5905-24

DÉNEIGEMENT 2024-2025

CONSIDÉRANT que les opérateurs du système de traitement des eaux de lixiviation à la Régie doivent se présenter quotidiennement sur les lieux;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'il y ait des chutes de neige lors des fins de semaine et/ou lors des congés fériés;

CONSIDÉRANT qu'un prix/sortie a été demandé à Excavation Paul Jacques Inc. pour effectuer au besoin le déneigement à partir de l'entrée principale du lieu d'enfouissement technique jusqu'au bâtiment du système de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT que le prix demandé est de 180,00 \$ plus taxes applicables par sortie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée et accorde le mandat à Excavation Paul Jacques Inc., tel que décrit dans son offre de service datée du 30 septembre 2024.

ADOPTÉE

INFORMATION – PROJET TRIOM

Le président et le directeur général de la Régie informent les membres de ce conseil concernant le développement dans le projet TRIOM.

Les membres de ce conseil sont informés d'une rencontre entre les gens de Viridis et différents ministères dans le but de discuter de la création de société d'économie mixte.

CORRESPONDANCE

Une lettre de madame Audrey Paquet est déposée au conseil dans le but de faire part de son non-retour, suite de son année sabbatique.

Une lettre de remerciement et un cadeau sera remis à Mme Paquet.

RÉSOLUTION NO: 5906-24 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h02.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX